

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE GUILLIERS

ARRETE N°2026-04-03

**Arrêté municipal portant désignation
des membres qualifiés du conseil
d'administration du CCAS de
Guilliers**

Le Maire de GUILLIERS,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 08/04/2026 ;

Vu les propositions faites l'Union départementale des associations familiales,

Considérant l'absence de propositions par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Considérant que M. Paul COLLAIRE est engagé au sein d'une association pour de retraités et personnes âgées depuis de nombreuses années,

ARRETE

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme Marine COURTEL, représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales ;
- M. Paul COLLAIRE, représentant de l'association de retraités et de personnes âgées « Les Guillerets » ;
- Mme Brigitte POULAIN ;
- M. Stéphane GORIUS ;
- Mme Annie LEFEVRE ;
- Mme Adélaïde RAULET ;

Article 2 – Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Guilliers, le 15/04/2026

Le Maire,

Jean-Luc GICQUEL

